

## **POLITIQUE D'ANNULATION**

### **Vous devez reprogrammer ou annuler votre rendez-vous?**

Alors faites-le absolument avant le délai de 72 heures précédent votre rendez-vous en me contactant via notre conversation skype ou via mon [mail](#).

### **Des frais vous seront demandés si:**

- Vous effectuez votre annulation à délai plus court que 72 heures.
- Vous ne vous présentez pas à votre rendez-vous.
- Il est impossible de poursuivre le rendez-vous car vous êtes dans un lieu non-propice à suivre le rendez-vous. Le lieu propice étant un endroit calme et sans distraction.

Le montant complet de la consultation prévu vous sera facturé.

Quelques situations isolées et situationnelles, complètement imprévues, reliées à des problèmes de santé telle qu'une consultation à l'urgence, une condition très fragile, une blessure limitant les capacités vocales, ou un événement imprévu et justifiable permettent en tout temps de prendre une entente entre le professionnel et la clientèle, et ce toujours dans le plus grand respect, de part et d'autre.

Par contre, le professionnel se garde le droit d'établir une politique dans certains dossiers où les annulations sont continuelles et ne se comptent plus à ce jour.

### **Que se passe-t-il en cas d'annulation de ma part?**

Il peut m'arriver dans de rares cas de devoir annuler le rdv, dans ce cas là, je vous contacterai par mail et via la conversation skype pour voir avec vous pour une reprogrammation ou un remboursement.

Merci pour votre compréhension.